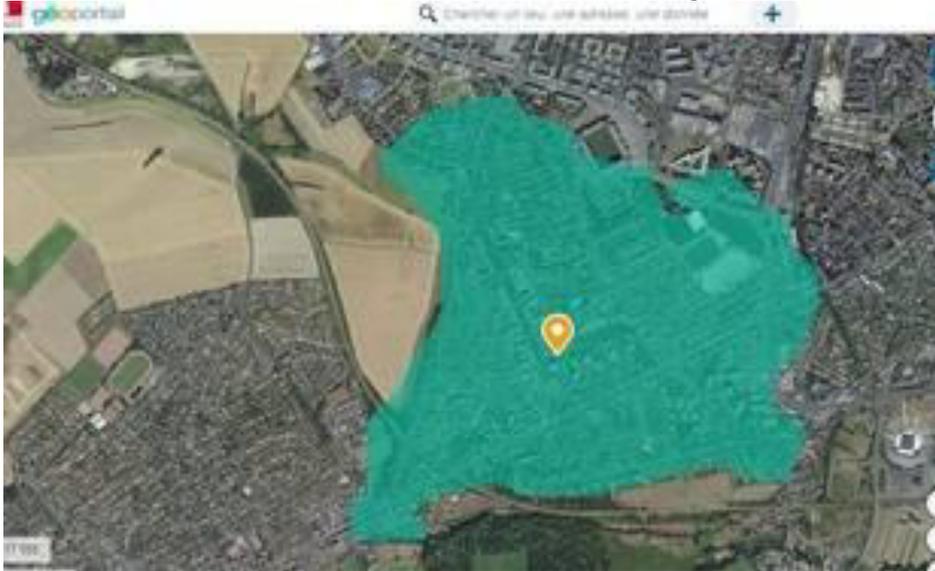


# Coronavirus : Le site Géoportail permet de visualiser le périmètre de sortie autorisé

L'outil « isodistance » permet de visualiser le périmètre d'un kilomètre à ne pas dépasser lorsque vous sortez de votre domicile

*20 Minutes avec agence*

Publié le 26/03/20 à 17h26 — Mis à jour le 27/03/20 à 09h40



*Le site Géoportail permet de calculer le périmètre de sortie autorisé. — Capture d'écran Géoportail*

Depuis ce mardi, les règles de confinement ont été renforcées pour faire face à l'épidémie de Covid-19. Une nouvelle attestation de déplacement dérogatoire est indispensable.

Il est toujours possible de sortir de son domicile pour s'aérer, mais qu'une *seule fois par jour, pendant une heure maximum et dans un périmètre d'un kilomètre autour du domicile*. Pour aider à respecter cette distance, il existe un outil, en version bêta, mis en ligne par le Géoportail, explique Clubic.

## **Une zone matérialisée en vert**

Depuis le site **IGN Géoportail**, il faut d'abord cliquer sur *l'icône représentant une clé*, en haut à droite de la carte. Vous devez ensuite *ouvrir le menu « Mesures »* puis *« calculer une isochrone »* et un nouvel écran apparaît. Dans la case « départ », il suffit d'indiquer son adresse et choisir ensuite le bouton « isodistance ». Dans le champ « distance », il faut alors rentrer « 1 kilomètre » et cliquer sur « calculer ». Une zone colorée en vert apparaît finalement. C'est cette zone qui correspond à la distance à respecter.

*En cas de non-respect des règles de confinement, les contrevenants s'exposent à une amende de 135 euros et de 1.500 euros en cas de récidive dans les 15 jours. Elle peut aller jusqu'à 3.700 euros et six mois de prison au maximum en cas de violations répétées dans les trente jours.*

**CALCULER UNE ISOCHRONE** BETA

DÉPART 7.2836 / 48.0018

RÉINITIALISER

isochrone isodistance

DISTA... 1 km

MODE DE TRANSPORT

SENS DE PARCOURS

Départ

PASSAGES AUTORISÉS

- ✓ Péages
- ✓ Ponts
- ✓ Tunnels

CALCULER

Cet outil est proposé en « version bêta » : il est susceptible d'évoluer pour voir ses résultats améliorés.

Si vous constatez une anomalie n'hésitez pas à nous la signaler en utilisant l'outil « signaler une anomalie dans les données ».

Au lieu de rentrer un lieu, cliquez sur la roue dentée à droite de la case départ puis cliquez sur votre emplacement sur la carte, il sera automatiquement pris en compte...  
Voici ce que donne une distance d'1 km pour mon adresse !